

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt neuf juillet à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHAMBON Alain, Maire.

Présents : Alain CHAMBON, Sylvie CHEYREZY, Patrick SARRAZIN, Anne-Marie PEZZANO, Francis PANSIER, Thierry GINESTE, Cédric CHANNAC, Jérôme GAUTHIER

Absente : Martine DIVOL, excusée

Secrétaire de séance : Cédric CHANNAC

Le conseil municipal ayant déjà commencé, M. Thierry GINESTE a pris part aux délibérations 4 - 5 - 6 - 7.

DELIBERATIONS PRISES A L'UNANIMITE

- **Réorganisation du réseau des finances publiques en Ardèche**

A l'horizon 2022, il est prévu qu'il ne reste plus que 3 trésoreries : Aubenas, Privas, Annonay sur 15 actuellement sur le territoire de l'Ardèche. Le conseil municipal s'oppose à cette réforme et demande le maintien de la trésorerie de Vallon Pont d'Arc.

- **Adhésion au service commun mutualisé de police communale à l'échelle intercommunale et validation des modalités financières**

Le conseil municipal décide d'adhérer au service mutualisé de police communale et autorise le maire à signer la convention.

- **Versement d'un fonds de concours à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche dans le cadre de la voirie 2019**

En 2018, les travaux de voirie ont été supérieurs à l'enveloppe financière attribuée à la commune. Afin de réaliser ceux prévus en 2019, il convient donc d'approuver le versement à la communauté de communes d'un fonds de concours s'élevant à 8 628.28 €.

- **Demande de fonds de concours au titre du FPIC 2018 à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche**

Le conseil municipal décide de demander le versement du FPIC 2018 à la communauté de communes s'élevant à 4 866 €. Pour le FPIC 2019, celui-ci sera automatiquement reversé à la commune.

- **Projet centrale photovoltaïque sur un terrain privé**

Suite à un projet de parc photovoltaïque sur un domaine privé, la société qui a l'intention d'implanter ce projet demande au maire d'être favorable à une étude de faisabilité. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas délibérer sur ce sujet considérant que les travaux envisagés se trouvent sur un domaine privé.

- **Demande de subvention par l'association « Entretien Chemin et Découverte »**

Le conseil municipal décide de verser à l'association une subvention de 1 000 € pour des travaux sur les chemins forestiers, situés dans La Serre.

- **Redevance d'occupation du domaine public**

Terrasse Auberge des granges 1 € le m² auquel s'ajoute 2 € supplémentaires pour utilisation d'eau communale soit un total de 27 € pour 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Le maire informe le conseil municipal qu'il va être demandé des devis pour la climatisation de la salle communale.
- Le maire informe qu'une lettre de la communauté de communes va être distribuée dans les boîtes aux lettres rappelant le fonctionnement des poubelles.

Le Maire
Alain CHAMBON

